

# L'ICOM AU G20

Le Conseil international des musées défend le rôle des musées dans la préservation du patrimoine culturel et la construction d'un avenir durable.

**Communication et relations publiques de l'ICOM**  
communication@icom.museum  
@icomofficiel

## L'ICOM au G20 : l'ICOM défend le rôle des musées dans la préservation du patrimoine culturel et la construction d'un avenir durable.

Le travail de plaidoyer de l'ICOM au sein du groupe de travail sur la culture du G20 s'appuie sur sa participation au Sommet du G20 de 2021 en Italie et à la Déclaration de Rome, qui a mis en évidence le pouvoir de transformation de la culture et des musées pour faire face au changement climatique et à la transformation numérique du secteur culturel." - **Emma Nardi, présidente de l'ICOM**

Lors du sommet du G20 de cette année, l'ICOM souhaite **mettre l'accent sur** les trois messages clés suivants :

### **Exploiter le patrimoine vivant pour un avenir durable**

"Dans le cadre de son rôle normatif, l'ICOM a adopté une nouvelle définition du musée lors de sa récente conférence générale en août 2022 à Prague. Cette nouvelle définition reconnaît le rôle des musées dans le développement durable d'une manière sans précédent : accessibles et inclusifs, les musées favorisent la diversité et la durabilité". - **Emma Nardi, présidente de l'ICOM**

"L'ICOM défend le rôle et la responsabilité des musées dans le façonnement d'un avenir durable pour tous. Rappelant sa résolution n° 1 "Sur la durabilité et la mise en œuvre de l'Agenda 2030, Transformer notre monde" (Kyoto, 2019), l'ICOM croit au pouvoir des musées pour soutenir les Objectifs de développement durable de l'ONU." - **Medea Ekner, directrice générale de l'ICOM**

Dans ce contexte, l'ICOM se joint au Climate Heritage Network pour appeler les gouvernements du G20 à approuver une décision de travail commune sur la culture et le changement climatique lors de la prochaine COP28, demandant à la CCNUCC de prendre en compte le pouvoir de transformation de la culture et du patrimoine pour trouver des solutions au changement climatique, en suivant le modèle réussi du G20.

### **Protection et restitution des biens culturels**

"Les musées jouent un rôle essentiel dans la protection et la promotion du patrimoine culturel, et l'ICOM plaide pour le renforcement des capacités des musées et des compétences des professionnels des musées afin de prévenir le trafic illicite d'objets culturels et d'encourager des pratiques de collection responsables. - **Sophie Delepierre, responsable de la protection du patrimoine à l'ICOM**

L'ICOM continue également à **promouvoir la coopération internationale** dans les domaines de la restitution et de la lutte contre le trafic illicite en travaillant avec des partenaires internationaux tels que l'UNESCO, UNIDROIT, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, et en **encourageant la ratification des conventions culturelles internationales**.

### **Tirer parti des technologies numériques pour la protection et la promotion de la culture**

"L'ICOM reconnaît l'importance des technologies numériques pour la mission des musées et le rôle qu'ils jouent dans la promotion et la protection du patrimoine culturel au sein des communautés locales et mondiales. - **Medea Ekner, directrice générale de l'ICOM**

L'ICOM collabore à des projets numériques qui contribuent à promouvoir le libre accès à la culture et la démocratisation du savoir, ainsi qu'au développement d'outils numériques qui aident à protéger le patrimoine culturel contre les risques de trafic illicite.

## À propos du Conseil international des musées (ICOM)

Le Conseil international des musées (ICOM) est une organisation internationale non gouvernementale composée de plus de **51 302 professionnels des musées dans 131 pays et territoires**. Depuis 2021, l'ICOM participe activement au groupe de travail sur la culture du G20 dans le cadre de son rôle de défenseur des musées sur la scène mondiale.

## À propos du G20

Fondé en 1999 et composé de 19 pays et de l'Union européenne, le G20 est un forum intergouvernemental dédié à la coopération économique internationale. La participation au groupe de travail sur la culture du G20 correspond à la priorité du plan stratégique 2022-2028 de l'ICOM sur le positionnement mondial.

## À propos de la culture du G20

"Les ministres de la culture du G20 se sont réunis pour la première fois en 2020 et ont souligné la contribution transversale de la culture à l'avancement de l'agenda du G20. Reconnaisant les synergies entre la culture et d'autres domaines politiques, et considérant l'impact de la culture, du patrimoine culturel et de l'économie créative sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, la culture a été intégrée à l'agenda du G20 en tant que groupe de travail sur la culture (CWG) en 2021" (voir la page de l'UNESCO). Le groupe vise à renforcer la coopération et la collaboration internationales pour soutenir les industries culturelles et créatives.

## À propos du G20 Inde (2023)

Sous la présidence indienne du G20, les domaines prioritaires du groupe de travail sur la culture (CWG) sont les suivants : (1) Protection et restitution des biens culturels ; (2) Exploitation du patrimoine vivant pour un avenir durable ; (3) Promotion des industries culturelles et créatives et de l'économie créative ; (4) Exploitation des technologies numériques pour la **protection et la promotion de la culture**.

## CONTACT PRESSE

ICOM Communications et relations publiques  
communication@icom.museum



## **EMMA NARDI**

**Présidente de l'ICOM**

Emma Nardi est présidente du Conseil international des musées depuis août 2022. Educatrice accomplie, elle a commencé son parcours académique à l'École française de Rome, où elle a maîtrisé ses compétences en français en tant que deuxième langue. Elle est diplômée en sciences humaines, avec une spécialisation en art et en littérature française de l'Université de Rome La Sapienza, et a ensuite poursuivi ses études en sociologie, s'intéressant en particulier aux méthodes d'enquête. En tant qu'ancienne professeure titulaire d'éducation muséale à l'université Roma Tre, elle a fondé le premier centre universitaire d'éducation muséal d'Italie et a également enseigné dans des institutions réputées telles que l'École du Louvre et l'Institut national du patrimoine à Paris.

La présidente Emma Nardi a mené des collaborations fructueuses entre des établissements d'enseignement supérieur et des musées, en encourageant des projets innovants pour améliorer les expériences d'apprentissage. Un de ses projets inventifs a été d'utiliser des étiquettes de musée pour améliorer la compréhension de lecture, ainsi que la mise en œuvre l'apprentissage à distance en les couplant avec des méthodes traditionnelles. Ses rapports de recherche témoignent de son engagement à faire progresser l'éducation muséale et à enrichir le processus d'apprentissage.



## **MEDEA EKNER**

**Directrice générale de l'ICOM**

Medea Ekner est directrice générale du Conseil international des musées (par intérim) depuis juin 2023. Medea est une muséologue et une stratège muséale orientée vers l'avenir, passionnée par la préservation et la promotion du patrimoine culturel mondial et par la coopération internationale entre les musées.

En tant que présidente de l'ICOM Suède, elle a lancé le processus d'accréditation de l'un des derniers comités nationaux de BS : Blue Shield Sweden. Elle a précédemment occupé le poste de vice-présidente du conseil consultatif de l'ICOM.



# **SOPHIE DELEPIERRE**

**Responsable du département protection du  
patrimoine**

Sophie Delepierre est la responsable du département de protection du patrimoine au Conseil international des musées (ICOM), qu'elle a rejoint en 2017. À ce poste, elle dirige des programmes opérationnels, des séminaires et des activités de sensibilisation liés à la protection du patrimoine culturel (perspective muséale). Elle représente régulièrement l'ICOM lors de conférences internationales sur les stratégies de lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Auparavant, elle était conseillère juridique et coordinatrice des affaires institutionnelles à l'ICOM.

Avant de rejoindre l'ICOM, elle a travaillé sur la mise en œuvre de la *Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* au siège de l'UNESCO (Secteur de la culture) de 2008 à 2015. En tant que Spécialiste adjointe puis Experte associée, elle a activement contribué à la revitalisation de cette Convention et a rédigé de nombreux documents de travail et avis juridiques sur la circulation des biens culturels. Elle a également participé régulièrement à des conférences internationales sur les aspects juridiques de la protection du patrimoine culturel et est intervenue dans des ateliers régionaux/internationaux sur ce sujet.

**ICOM** conseil  
international  
des musées